

Association de Défense des Victimes de Maladies Professionnelles  
Adhérente à l'Association Nationale de défense des Victimes de l'Amiante



## EDITO



### INÉDIT AMIANTE DANS LES ÉCOLES, UN DÉNI !

Les Associations AVALÉ 13 – ADEVIMAP – AVAPA (Arles) et leur Réseau ANDEVA – La FCPE, Les syndicats Educ'Action 13 – Sud Education 13 – CGT Ville de Marseille – La FSU territoriale 13 – la FSU-SNUIPP 13 – SNUDI 13 – FO 13 – L'Union départementale des syndicats 13 (UDCGT 13) – 51 plaignants personnes physiques (professeurs des écoles – directeurs – agents administratifs – parents d'élèves) ont déposés une plainte collective contre l'amiante dans des écoles des Bouches du Rhône.

#### *Une action judiciaire inédite pour mise en danger délibérée d'autrui.*

Nous dénonçons l'inaction des pouvoirs publics concernant le problème de l'Amiante présent dans les établissements scolaires des Bouches du Rhône. Si aucune Collectivité n'est directement visée, 8 écoles – 2 Collèges et un Lycée sont mis en cause, la majorité d'entre eux à MARSEILLE.

Tous ont été construits avant 1997 date de l'interdiction de ce produit hautement cancérigène en France – 80 à 90% des établissements d'avant 1997 sont concernés par l'amiante.

28 ans que les plaintes pour homicides, ou blessures volontaires n'aboutissent pas alors que des responsables existent. Les cancers liés à l'amiante font partis des cancers professionnels les plus importants !

Au niveau scolaire des enseignants, des salariés du nettoyage- de garde d'enfants sont décédés, pour le plus grand nombre, sans savoir qu'ils ont été contaminés par ce produit « miracle ».

Produit qui se retrouve autant dans les sols que dans les murs, les plafonds, les joints, la colle, les canalisations. Il n'y a pas de seuil d'exposition à l'amiante, une fibre suffit !!!

*La maladie se développe jusqu'à 45 ans après l'exposition !*

*Les établissements scolaires abritent toute catégorie d'âge, des enfants très jeunes à des adultes ...*

Interrogés, les propriétaires de ces locaux sont évasifs – la Santé de toutes personnes semble dérisoire – la réglementation n'est pas appliquée. Où sont les DTA en règle (Diagnostic Technique Amiante) ??

Nous devons alerter ... Alerter ... devant ces dangers ... A quand la catastrophe sanitaire comme pour les chantiers navals ... Eternit ...

**50 000 à 100 000 décès liés à l'amiante sont annoncés d'ici 2030.**

Le Cabinet d'avocats TTLA / Julie ANDREU est chargé de suivre ce dossier.

**REJOIGNEZ-NOUS !!!**

A suivre ...



**ADEVIMAP - 23 ANS AU SERVICE DE TOUS**  
 Pour la défense de la santé au travail et  
 des luttes contre les pollutions industrielles

**JOURNÉES PORTES OUVERTES**  
**26 & 27 NOVEMBRE**  
**Venez nous rencontrer de 9h à 16h**

Les Terrasses bleues, avenue de Barbossade  
 l'Escaillon 13500 MARTIGUES  
 INFOS AU 04 42 43 50 23 / WWW.ADEVIMAP.NET

**2025** Les Animateurs ont reçu **445** personnes  
 dont 139 à nos permanences et 306 en nos locaux.

**De 2002 au 30/11/2025** : **4545** dossiers ont été  
 créés dont **411** dossiers sur 11 mois avec **346**  
 Entreprises impactées.



Syndicat CGT Arkema Saint Menet/ MARSEILLE.

**FIVA - FIE obtenus pour les victimes**  
**sur les 11 mois de 2025**  
**2 879 659,58€ d'indemnisation**

**FIE (Faute inexcusable de l'employeur) depuis 2002**  
**154 dossiers ouverts (8 en 2025) dont 56 sont en cours.**

**98%** de gagnées pour nos victimes  
 au détriment de nombreuses entreprises de nos bassins  
 d'emplois de PACA.



Associations AVALÉ13 et AVAPA (Arles)  
 Syndicat CGT KEMONE LAVERA

**LES PORTES OUVERTES ADEVIMAP DES 26  
 et 27 NOVEMBRE**

Le Collectif de l'association ADEVIMAP / MARTIGUES  
 /PACA s'engage au quotidien afin de faire reconnaître  
 les maladies professionnelles ou environnementales.  
 Promouvoir la prévention, accompagner les victimes de  
 toutes les maladies professionnelles.

Devant l'explosion de ces maladies- de la sous  
 déclaration endémique, les animateurs ADEVIMAP en  
 complément de la diffusion d'informations ouvrent leur  
 porte annuellement pendant 2 jours afin de continuer à  
 informer – conseiller – écouter tous les travailleurs dont  
 les droits concernant la Santé et la sécurité au travail ne  
 sont pas respectés.

A peine les portes ouvertes, les animateurs ont été  
 sollicités de 9h00 à 16h00 en continuité.  
 Se sont succédés le Maire Gaby CHARROUX de  
 MARTIGUES, le conseiller municipal chargé de la santé  
 de Port de Bouc Houssine REHABI.

Une assistante sociale Inter-entreprises de MARSEILLE  
 chargée des salariés de 2 entreprises du Bassin  
 d'emplois de MARTIGUES. Deux assistantes sociales  
 des Ports et Docks accompagnant les salariés de Port de  
 Bouc et Port Saint Louis du Rhône.

Les représentants des syndicats CGT d'Arkema St Menet  
 à MARSEILLE et 5 de ses retraités.

Les représentants du Syndicat Kemone Lavera au  
 nombre de 6.

Les représentants du Complexe pétrochimique de  
 Lavera (Naphtachimie) au nombre de 2.

Les associations Cyclosein de Saint Mitre les remparts  
 AVALE13 et AVAPA Arles.

Le CIAS des villes de Martigues et Port de Bouc par sa  
 directrice.

17 adhérents.

8 salariés venant découvrir l'association.

1 juriste s'informant de nos missions.

60 personnes ont donc répondu à l'invitation de nos  
 portes ouvertes et ont rencontré un Collectif de  
 bénévoles engagés. Ils ont découvert le travail engagé  
 par ces hommes et femmes qui manient le social – la  
 réglementation – la justice avec ténacité – rigueur mais  
 convivialité et générosité.

2 journées fatigantes mais chargées d'humanité et  
 d'émotions qui se sont clôturées par une satisfaction  
 collective pour service rendu et pour avoir encore un peu  
 permis la diffusion des informations indispensables  
 concernant la santé et la prévention au travail dont tout  
 salarié devrait être accompagné.



M. Le Maire de  
 MARTIGUES,  
**G. CHARROUX**  
 &  
 Les animateurs  
 d'ADEVIMAP  
**D'OVIDIO Aldo**  
**PERFETTI J.L**

Avec leur  
 Présidente

# Au soutien des victimes de maladies professionnelles

## MARTIGUES

L'association Adevimap, qui vient en aide aux victimes des maladies professionnelles, ouvre à nouveau ses portes ce jeudi de 9h à 16h, place des Terrasses bleues.

C'est un peu grâce à eux que j'ai réussi mon parcours pour faire reconnaître ma maladie professionnelle», confie Pierre Seux. Ce retraité de l'industrie pétrochimique est l'un des nombreux travailleurs à avoir été accompagné par l'Association de défense des victimes des maladies professionnelles (Adevimap) de l'ouest de l'étang de Berre qui a ouvert ses portes mercredi. L'initiative se poursuit ce jeudi de 9h à 16h.

Ayant travaillé chez Arkema à Marseille de 1984 à 2013, le retraité explique avoir « respiré tous les produits de la filière carbone, dont le benzène, jusqu'en 2013 où je suis parti en retraite anticipée car le site a été reconnu amiante en 2012 ». Sept ans après son départ en 2020, Pierre Seux contracte une leucémie. Alors, il demande de l'aide à l'Adevimap pour l'accompagner dans le processus de reconnaissance de cette maladie par la faute de l'employeur. « Ils m'ont aidé à remplir le questionnaire destiné à la Sécurité so-



L'ambiance conviviale qui règne au sein de l'Adevimap détonne du sujet des maladies professionnelles. Pour Christiane de Féllice, « c'est important de se soutenir ». PHOTO AN.M.

cial. Ils m'ont aussi préparé à passer devant le médecin-conseil, pour comprendre les questions et bien y répondre », affirme l'ancien ouvrier.

### « Les gens ne peuvent pas aller au tribunal sans eux »

Pierre Seux est venu aux portes ouvertes de l'Adevimap ce mercredi pour « donner quelques conseils, comme aux collègues de Naphtachimie qui sont passés ce matin, mais aussi pour se retrouver, discuter et se soutenir ». C'est aussi la démarche de Sylvie Pioli, ancienne infirmière de nuit et fondatrice de l'association Cyclosein. « Ce

est presque des amis », reconnaît-elle, car face à la maladie « on n'est pas aidé, ça coûte très cher d'aller au tribunal et les gens moyens ne peuvent pas y aller s'ils ne sont pas aidés par des associations comme l'Adevimap ou les syndicats », estime-t-elle.

L'ancienne infirmière, atteinte d'un cancer du sein, veut sensibiliser sur « les risques du travail de nuit ». « Il faut que la médecine du travail soit sensibilisée aux cancers du sein, digestifs, ou la dépression que favorise le travail de nuit. Il faut aussi que les candidats à ce type de poste soient prévenus sur les

risques », conclut-elle. C'est aussi ça l'Adevimap, un carrefour des battants pour la vie et la justice. La présidente, Christiane de Féllice, considère que « c'est important de se soutenir, et les gens qui viennent savent qu'on n'est pas un service administratif, mais des bénévoles qui apportent à la société et aux victimes ». En 2025 l'association a perdu l'un de ses fondateurs Maurice Huc. « Il est toujours dans notre esprit et on continue à se battre pour obtenir justice pour les gens qui ont tout perdu, jusqu'à la vie », assure la présidente.

Antonin Maja



DELBALDO Françoise Responsable CIAS Pôle Environnement et handicap.

REHABI Houssine conseiller municipal de PORT DE BOUC



Eliane PEREZ (animatrice)

### Deux assistantes sociales SSTIE :

- ✓ YAHIAOUI Sabrina (Port de Bouc)
- ✓ GRACH Aurélie (Port Saint Louis du Rhône)

Christiane DE FELICE  
Présidente d'ADEVIMAP



3 Adhérents entourent la présidente d'ADEVIMAP & Lucie PAPPALARDO Animatrice



L'Association CYCLOSEIN

## **IJ-MP / RENTE / INVALIDITÉ / CUMUL IMPÔTS.**

Lorsque le salarié est en arrêt de travail pour maladie professionnelle (MP), sa caisse de sécurité sociale peut lui verser une rémunération sous forme d'indemnités journalières (IJ), ou de rente. Ces prestations financières visent à compenser la perte de revenu de l'assuré.

Contrairement à la rente d'incapacité permanente qui est non imposable, les IJ maladie professionnelle sont soumises à l'impôt sur le revenu (IR), à hauteur de 50% de leur montant.

En outre, les rentes et IJ maladie professionnelle entrent dans le calcul des droits à la retraite.

Enfin, il est possible de cumuler une rente maladie professionnelle avec une pension d'invalidité, si ces indemnités sont versées dans le cadre de deux pathologies différentes.

## **DUREE OFFICIELLE DURANT LAQUELLE VOUS DEVEZ GARDER VOS BULLETINS DE SALAIRES**

Les Bulletins de salaire peuvent servir de justificatifs dans toutes les démarches administratives. Ces documents s'avèrent indispensables car ils renferment des informations importantes.

Par conséquent, **leur conservation s'impose**, même après votre retraite. En effet, il serait dommage de les égarer par inadvertance et de ne pouvoir prétendre à vos droits.

## **POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ASSOCIATION SOUTENIR C'EST BIEN ! ADHÉRER C'EST MIEUX !!!**

ADEVIMAP a 3 sources de revenus :

**Adhésion (45€)**

**Subventions** octroyées par les collectivités territoriales  
**Dons reçus** en rapport de la qualité du service rendu et des indemnités obtenues permettant ainsi à ADEVIMAP de prolonger l'aide aux victimes et à leur famille.

**RAPPEL : les dons bénéficient d'un crédit d'impôt de 66% (Vous versez 1000€ : Déduction d'impôt de 660€)**

## **L'INDEMNISATION VERSÉE PAR LE FIVA – EST-ELLE IMPOSABLE ?**

Les indemnités versées aux victimes de l'amiante ou aux ayants droit sont exonérées de l'impôt sur le revenu (Art 81-33 bis du Code Général des impôts).

Elles sont aussi déductibles de l'Actif successoral soumis à l'impôt (Art 775 bis du CGI) c'est à dire qu'elles n'entrent pas en compte dans le calcul d'éventuels droits de succession.

## **INVALIDES DU TRAVAIL ET PARTS FISCALES.**

Les rentes pour maladies professionnelles (y compris la silicose) sont assimilées aux pensions d'invalidité pour accident de travail. En cas, d'infirmités multiples ou successives provenant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, les taux de ces incapacités peuvent être cumulés pour apprécier si le taux de 40% minimum est atteint (BOI-LIQ-10-20-20-20, n°60) et ouvre ainsi droit à une **DEMI part supplémentaire**.

## **EXONERATION DU TICKET MODÉRATEUR**

Votre Taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 66,66% : vous et vos ayants droit éventuels, bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur de 100% sauf Pharmacie 30% (PH4) et Pharmacie 15% (PH2) (à réclamer auprès de la CPAM) .



**80 ANS**  
Sécurité Sociale

**AMBROISE CROIZAT**  
Justice sociale  
et humanisme en héritage



**PAS TOUCHE À MA SÉCU !**

la sécu, c'est vital

**LA SÉCU, VITALE POUR TOUS !**



**ADEVIMAP**  
Association de Défense des Victimes des Maladies Professionnelles et environnementales de PSCA  
Désamiantage Suivi Post-professionnel Prévention Environnement

Les Terrasses Bleues  
Quartier de l'Escallon  
Avenue Barboissade  
13500 MARTIGUES

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS  
04 91 41 40 15  
Maison de la Justice et du Droit  
43 Avenue de la Paix  
13400 Martigues

04 42 43 50 23  
adevimap@orange.fr  
www.adevimap.net

